



• AGRIBIOVAR •
Les Agriculteurs BIO du Var



Produire son compost « jeune » de fumier 24 mars 2017

Vous souhaitez...
Acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de votre compost ou améliorer la qualité agronomique de votre compost

DÉTAILS PRATIQUES

Durée :
1 jour

Date :
24 mars 2017

Horaires :
9h à 17h
Repas du midi partagé et tiré du sac

Lieu :
Haut-Var

Intervenant :
Dominique MASSENOT - AMISOL

Public :
Agriculteurs souhaitant produire leur propre compost ou améliorer la qualité de fabrication de leur compost

PROGRAMME

Matin :

- Intérêts de la fabrication de son propre compost
- Choix des matières premières
- Matériel et installations
- Protocole de fabrication d'un compost jeune, riche en éléments fertilisants et stimulateur d'activité biologique du sol
- Stockage et épandage du compost

Après-midi :

- Interprétation d'analyses et d'observations de composts suivis par Agribiovar
- Visite de ferme d'un agriculteur-composteur



• AGRIBIOVAR •
Les Agriculteurs BIO du Var

BULLETIN D'INSCRIPTION



Produire son compost « jeune » de fumier 24 mars 2017

Coordonnées :

NOM : PRENOM :

Adresse :

CP : Ville :

Tèl : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale :

Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC+2 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Situation professionnelle :

Agriculteur-trice (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs, aide-familial affilié à la MSA) : Participation gratuite pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.

Porteur-se de projet: Participation gratuite pour les personnes en cours d'installation munies d'une attestation délivrée par le Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture.

Autre public : Participation aux frais de formation soit 80€/jour (Adhérent AGRIBIOVAR) + 10 € si non adhérent à Agribiovar

Pour tous les stagiaires : Fournir un chèque de caution de 50€ à l'ordre d' « AGRIBIOVAR».

(En cas d'annulation intervenant moins de 48h avant le début de la formation le chèque sera encaissé. AGRIBIOVAR vous propose d'archiver le chèque de caution pendant 1 an pour vous éviter de le renvoyer à chaque inscription. Il vous sera restitué l'année suivante.)

Merci de renvoyer ce bulletin à agribiovar.dragon@bio-provence.org

Ou par courrier à
AGRIBIOVAR

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340 LE CANNET DES MAURES